

#### MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

### Communiqué de presse

### Communiqué de presse

Direction générale des Finances publiques economie.gouv.fr impots.gouv.fr

Paris, le 6 mars 2020

# QUEL AVENIR POUR L'ABBAYE DE CLAIRVAUX ?

Prolongation de l'appel à idées au 15 avril 2020.

L'Etat a lancé en juillet dernier un appel à idées à destination des acteurs de l'économie, du tourisme et de la culture, pour la renaissance de l'Abbaye de Clairvaux.

Fondée au XIIème siècle par Saint-Bernard, l'abbaye cistercienne de Clairvaux se situe près de Troyes dans le département de l'Aube. Aujourd'hui, une partie de son ensemble monastique et carcéral classé, affecté au ministère de la Culture, est ouvert au public. Une autre partie du site, affecté au ministère de la Justice, abrite la maison centrale de Clairvaux dont la fermeture est programmée fin 2022. Dans cette perspective, l'Etat, propriétaire de l'abbaye, souhaite imaginer une nouvelle vie pour ce lieu d'exception.

## Prolongation de l'appel à idées

Un appel à idées\* local, national et international a été lancé en juillet 2019 et pour permettre d'organiser les nombreuses visites de ce site exceptionnel, il a été décidé de le prolonger. Les candidats ont désormais jusqu'au 15 avril 2020 pour déposer leurs idées. L'appel à idées est ouvert aux investisseurs et opérateurs, nationaux ou internationaux, des secteurs immobilier, touristique, culturel, et plus généralement aux opérateurs économiques de tout secteur d'activité confondu (artisanat, gastronomie, nouvelles technologies, formation/enseignement etc.)

Les soumissionnaires pourront participer seuls ou en équipe associant des compétences complémentaires

Afin de garantir le succès de cette opération, nous avons besoin que cette information soit relayée auprès de vos lecteurs.

Pour tout savoir sur les modalités de participation à cet appel à idées, rendez-vous sur le site :

# Clairvaux2022.fr

Vous y trouverez une <u>vidéo</u> à 360° de présentation du site et de ses richesses, des cartes interactives, le règlement de consultation ainsi que tous les éléments utiles à l'inscription.







\* L'appel à idées est une procédure innovante. Il n'est pas destiné à sélectionner un acquéreur ou preneur des biens immobiliers concernés. Il doit être regardé comme une démarche préalable à une procédure d'appel à projets proprement dite, qui permettra à l'Etat de faire connaître son intention de donner à bail ses biens ou de collecter des propositions qui permettront d'ajuster l'appel à projets.

### **Contacts presse:**

Direction générale de Finances publiques :

Daniel Baldaia - daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr

 $Is abelle\ Oudenot-\underline{is abelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr}$ 

David Zakrocki - david.zakrocki@dgfip.finances.gouv.fr

Tél: 01 53 18 64 76

